

ARRÊTÉ N° 38/2024

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner Rue de la Violette, Rue du Jardin Le 26 Mars 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Constructel du 11 mars 2024 de réglementer la circulation rue de la Violette et rue du Jardin pour le tirage de câble fibre le 26 mars 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

<u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux concernant le tirage de câble fibre a réalisation d'un branchement eaux pluviales, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier le 26 mars 2024.

<u>ARTICLE 2</u>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Constructel.

<u>ARTICLE 3</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Constructel.

Fait à QUÉVERT, le 12/03/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ